

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOULVÉ-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Lyon, 10 octobre 1845.

Un traité de commerce vient d'être conclu entre la France et les états sardes. Rien ne lie davantage deux peuples l'un à l'autre, rien ne confond mieux leurs intérêts, rien n'éloigne plus la guerre que ces traités, qui rendent plus actives les relations commerciales, qui assimilent un peuple à un autre sous le rapport des arts et de l'industrie. S'il est deux états auxquels les douanes fassent spécialement sentir ce qu'elles ont de fatal au commerce, de vexatoire, d'humiliant pour les individus, ce sont surtout la France et les possessions sardes, qui se lient, se tiennent, s'enclavent sur une longue frontière, depuis les bords du Rhône supérieur jusqu'au Var. Le point où ces barrières froissent particulièrement les intérêts et les idées est la frontière de la Savoie, qui parle le même langage que nous, qui a des intérêts identiques aux nôtres et généralement des idées politiques toutes françaises, qui supporte avec peine une alliance monstrueuse avec le Piémont qui l'occupe et l'écrase. La Savoie est riche en productions de la terre; des barrières lui interdisent la vente de ses produits. Elle a d'immenses richesses en mines de toutes sortes; elles sont à peine exploitées, parce qu'il n'y a point de débouchés. L'esprit des habitants est tourné vers l'industrie; l'industrie et le commerce languissent, parce que la politique ombrageuse de la cour de Turin redoute l'indépendance que donnent aux villes, aux individus, l'industrie et le commerce. Deux ministres habiles ont essayé de briser cette politique fatale, de faire comprendre à Turin les véritables intérêts de l'économie, de donner des encouragements aux industriels, de la sécurité aux commerçants. L'un d'eux a succombé à la peine et s'est tué de désespoir, de lassitude; l'autre lutte seul contre des éléments assez forts pour le réduire à l'impuissance, pour lui arracher le lendemain ce qu'il a conquis la veille.

Nos exportations pour les états sardes ont été en 1841 : en marchandises françaises, de 38,909,532 f.; pour le commerce général, c'est-à-dire en marchandises françaises et en marchandises étrangères transitant par notre territoire, de 62,112,513 fr.; par mer, 23,441,572 f.; par terre, 38,670,941 f.

Les produits français que notre commerce a surtout expédiés aux provinces sardes sont :

Les tissus de coton, pour une valeur officielle de	6,993,824 f.
Les tissus de laine, id.	de 6,996,015
Les tissus de soie, id.	de 4,525,464
Les sucres raffinés, id.	de 1,765,764
La mercerie, id.	de 1,698,178
Les vins, id.	de 1,706,635
Les papiers, livres et gravures, id.	de 1,327,040
Les poteries, verres et cristaux, id.	de 894,774
Les chevaux et les mulets, id.	de 886,200
Les modes, id.	de 223,286
Les eaux-de-vie n'ont qu'une valeur minime de	155,292

Le traité conclu entre la France et les états sardes réduit les droits sur les vins, sur les eaux-de-vie, sur les porcelaines blan-

ches et de couleur, et sur les modes. Nous n'avons pu obtenir autre chose, et, on le voit, c'est bien peu.

Nos vins entrant par terre sont assimilés à ceux qui entrent par mer, qui étaient affranchis d'un tiers de la taxe; mais cette taxe est variable; elle peut être augmentée, diminuée, au bon plaisir du gouvernement sarde, qui remanie constamment ses tarifs, qui n'a point de fixité. Or, sait-on quels sont, d'après le dernier tarif, les droits qui pèsent sur les vins? Ceux qui valent 20 fr. l'hectolitre paient une taxe de 24 fr.; ceux qui ont une valeur supérieure paient une taxe fixe de 15 fr., plus 45 0/0 de leur valeur. L'énormité de ces droits explique pourquoi la France, ce pays où l'industrie des vins est en souffrance, n'expédie aux états sardes que pour 1,700,000 fr. de ce produit.

Les eaux-de-vie et les esprits, sur lesquels les droits équivalaient à une prohibition, paieront désormais, à 22 degrés, 33 fr. 75 c. par hectolitre, au lieu de 42 fr., somme fixée par le dernier tarif. Les eaux-de-vie au-dessus de 22 degrés et les esprits paieront 60 fr. l'hectolitre au lieu de 72 fr. C'est encore un droit de plus de 60 0/0.

Les porcelaines blanches, qui acquittaient un droit de 50 fr. par 100 kilogrammes, paieront désormais 35 fr., et les porcelaines de couleur paieront 50 fr. au lieu de 70 fr. Ces deux articles sont compris dans le tableau de nos exportations que nous donnons ci-dessus sous la dénomination de poteries, verres et cristaux; ils n'entrent que pour une portion dans le chiffre total de 894,774 fr. La réduction opérée sur l'article modes est si minime qu'on n'a pas cru devoir en faire connaître le chiffre.

Les importations des états sardes en France ont présenté pour 1841 un chiffre total de 106,001,240 f. de marchandises entrées chez nous, soit pour le transit, soit pour la consommation. Les marchandises sardes consommées en France ont été de 82,199,748 f.

Les produits que les états sardes nous expédient plus spécialement sont :

Les soies moulinées, pour une valeur officielle de	42,959,490 f.
Les soies grèges, id.	de 8,848,360
Huile d'olive, id.	de 8,336,896
Cendres et regrets d'orfèvre, id.	de 3,935,460
Céréales, id.	de 1,564,879
Bourre de soie, id.	de 1,539,420
Riz, id.	de 2,870,303
Oranges et citrons, id.	de 995,841
Fruits à ensemercer, id.	de 1,031,972
Bestiaux, id.	de 400,434

Le traité conclu entre la France et les états sardes diminue le droit sur les riz de Piémont et le réduit de 6 fr. à 4 fr. les cent kilogrammes. Les états sardes nous en ont donné en 1841 plus de sept millions de kilogrammes; c'est une diminution dans les droits de douane d'environ cent onze mille francs. La même réduction d'un tiers est accordée sur la céruse entrant par terre ou par mer. Ce produit entre en assez petite quantité, au moins sa valeur en argent est minime, et, comme il n'est pas classé dans les tableaux officiels, mais renvoyé à l'article de produits divers, il ne

nus est pas possible d'apprécier le traité quant à lui.

Le droit qui frappait les fruits de table, oranges, est abaissé de deux cinquièmes; c'est une diminution d'environ 85,000 fr.

Un des articles du traité change l'assiette du droit relativement au détail de Piémont, qui est de petite taille : la taxe au poids, fixée à 10 c. le kilogramme, est substituée à la taxe par tête. Ce changement ne sera à peu près d'aucune utilité, parce que le droit est trop élevé.

L'article le plus important du traité est celui qui assimile, pour tous droits de tonnage, pilotage, balisage, quarantaine, courtage, les navires sardes aux navires français dans tous nos ports, à charge de réciprocité. Les surtaxes dont il s'agit, et qui sont supprimées par le traité, sont de 4 f. 12 c. par tonneau sur les navires sardes venant dans nos ports; elles sont de 1 f. 30 c. sur les navires français arrivant dans les ports du Piémont : c'est donc 2 f. 82 c. par tonneau dont nous faisons remise au commerce maritime des états sardes. Le *Journal des Débats*, et après lui beaucoup d'autres feuilles de toutes nuances qui ne se donnent pas la peine de rechercher la vérité, ont dit que « cette faveur » serait plus appréciable si le port de Marseille, le seul à peu près où apparaisse le pavillon sarde, n'offrait aux bâtiments de tous les pays une entière franchise. »

Cette assertion a le malheur d'être un mensonge destiné à tromper le public sur la valeur de la concession faite au gouvernement sarde. Il résulte, en effet, des documents publiés par le gouvernement français, qu'en 1841 il est entré dans le port de Marseille 297 bâtiments sardes, et dans les autres ports de la Méditerranée ou de l'Océan 572 navires. La faveur est donc beaucoup plus grande qu'on ne veut l'avouer.

Nous en avons dit assez pour faire apprécier le traité. Nous voyons toujours avec plaisir la France entrer dans la voie de liberté commerciale, mais il faut qu'elle obtienne une réciprocité complète; autrement elle joue un rôle de dupe.

On lit dans la *Patrie* :

« Il est positif que le conseil des ministres a résolu, après plusieurs conférences, d'augmenter de quelques vaisseaux la station française dans le Levant. Des ordres sont donnés dans ce sens à Brest et à Toulon. »

« M. Guizot ne souffrira pas, disent bien haut les amis du 29 octobre, que le mouvement qui vient d'éclater en Grèce tourne uniquement au profit d'une des trois puissances. Aucune d'elles ne monopolisera le bénéfice du protectorat. Si dans la Grèce constitutionnellement restaurée il y a quelques avantages à conquérir, il faut que la France ait sa part. »

« Cette fois encore, la lente perspicacité de M. Guizot arrivera trop tard. Une révolution a eu lieu, la Grèce se reconstruit; des relations nouvelles vont nécessairement surgir de ce nouvel ordre de choses. Au profit de qui s'établiront-elles? Sera-ce de la France? Mais M. Guizot a déclaré que la France ne voulait pas de la révolution, qu'elle la blâmerait; il a donné mission à ses agents de la combattre, et il voudrait maintenant recueillir ce que d'autres ont semé ! »

« Une telle prétention ne saurait être admise. La politique après coup n'aura pas plus de succès en Grèce qu'elle n'en a eu récemment en Serbie. A Belgrade, la Russie a triomphé, et le nom

FEUILLETON DU CENSEUR. — 11 OCTOBRE.

Marguerite et Sophie.

Vers le milieu de la rue Cassette, à Paris, habitait il y a quelques années une honnête famille d'artisans. Le père Berthez, — c'était le nom du chef de la maison, — était un ouvrier infatigable. Du matin au soir il maniait son rabot. C'était un vrai plaisir de le voir dans son atelier, travaillant sans cesse, mais toujours gai, toujours heureux. Autour de lui avaient grandi trois jeunes filles; c'étaient trois véritables perles. L'aînée, brune piquante, réunissait en elle les beautés du corps aux grâces de l'esprit; elle avait les cheveux noirs, des yeux bleus, la peau blanche et fine, et les plus belles dents du monde. Tout chez elle était souplesse, relief, séduction. On ne pouvait la voir sans sentir battre son cœur; les plus indifférents se laissaient aller en sa présence à de douces rêveries et bien souvent à des souhaits. Pour ma part, — j'étais alors collégien, — je ne pouvais, le jeudi, lorsqu'on nous conduisait à la promenade, passer devant le magasin de Berthez sans jeter un coup d'œil sur la jeune Sophie. Elle avait remarqué cette insistance et riait sans doute beaucoup de l'écolier impétueux qui cherchait peut-être encore, comme un de ces jeunes héros de Beaumarchais, la place de son cœur; mais pourtant, — toutes les femmes ne sont-elles pas un peu coquettes? — elle me jetait chaque fois un regard plein de douceur et de bienveillance.

La seconde sœur se nommait Marguerite. Plus grande, plus élancée que Sophie, elle avait moins de passion dans le regard; mais elle avait une figure si régulièrement belle et tant de dignité dans son port et dans ses traits, qu'on ne pouvait s'empêcher de l'admirer et de l'aimer. Quoique l'éducation des pensionnats n'eût point façonné son esprit, — peut-être même à cause de cela, car ici la nature n'avait pas été altérée, — j'ai pu juger plus tard de ce qu'il y avait de grâce dans ses idées et de délicatesse dans ses sentiments. C'était un ange encore plus qu'une femme.

La plus jeune des sœurs n'était encore qu'une enfant; mais son aimable visage et l'élasticité de son corps promettaient pour l'avenir une femme aussi gracieuse que belle.

L'un des ouvriers de l'atelier, Joseph Courtois, dit le Bourguignon, courait la belle Sophie de son ardent regard. Il l'aimait avec passion, mais le pauvre garçon avait un amour très-platonique et fort peu expansif. Il n'avait jamais parié de ses sentiments à Sophie qui pourtant les avait devinés. Les soupirs trop peu étouffés de Courtois avaient trahi son secret,

mais la gracieuse fille se sentait née pour de plus belles destinées et de plus nobles amours. Le hasard avait amené dans le voisinage un jeune étudiant en droit qui paraissait fort gai, fort spirituel, fort aimable. Il n'avait point encore dit à Sophie : Je vous aime! mais celle-ci l'avait bien compris. Le jeune disciple de Cujas se nommait Edouard Maurin. C'était un beau garçon de vingt ans, portant de noirs cheveux pendants sur ses épaules en boucles soyeuses. Edouard Maurin était né dans le département de l'Aude. Il était timide comme une jeune fille, et si son regard rencontrait le regard de Sophie, son front candide se couvrait aussitôt d'une vive rougeur. Mais rien ne donne du courage comme l'amour : on n'osait d'abord pas se regarder; plus tard on devint plus téméraire, on hasarda quelques mots. Au bout de trois mois de voisinage, on se rencontrait par hasard dans la rue, chaque fois qu'on sortait, et l'on se rendait le salut d'un air fort amical. Une chambre garnie vint à vaquer dans la maison qu'habitait le père Berthez, Edouard s'empressa de la prendre.

Les rencontres furent alors de chaque instant. Notre adolescent abandonna le cours de M. Demante. On ne le vit plus à la Faculté qu'à de rares intervalles. Des mois s'écoulaient ainsi. Nos jeunes amants s'enhardirent; la timidité du jeune homme disparut insensiblement, et bientôt il obtint de la bouche même de Sophie l'aveu que son amour était partagé. Ces deux enfants vécurent alors d'une même vie; le bonheur de l'un faisait le bonheur de l'autre; ils avaient fondu leurs deux existences en une seule. Le père Berthez, toujours à son travail, ne s'apercevait pas de l'assiduité d'Edouard. Marguerite seule, quoique bien jeune encore, mais chez qui l'esprit était aussi précoce que le corps, voyait avec peine cette intimité qui ne lui présageait rien de bon.

— Ma sœur, se disait-elle, ne peut aspirer à devenir la femme d'un avocat. Sans fortune, sans position dans le monde, ses grâces ne pourront remplacer ce qui lui manque. M. Maurin ne pensera peut-être pas toujours comme aujourd'hui.

Un soir elle fit confidence à sa sœur des craintes qu'elle éprouvait. — Peut-on sans injustice, s'écria la pauvre fille, élever de pareils doutes contre M. Edouard? Il est si bon! il est si aimable! il m'aime plus que lui-même!

Marguerite dut se taire. L'amour de sa sœur était un mal sans remède. Depuis un an, nos jeunes amants vivaient ainsi. C'est à cette époque que je sortis du collège. J'allais étudier en médecine. Mon premier soin fut de venir me loger dans la maison du père Berthez, où je trouvai justement une chambre disponible. Les beaux yeux de Sophie m'y avaient

attiré. Ma venue lui fit d'abord plus de peine que de plaisir : il me fut très-facile de m'en apercevoir; mais bientôt, quand elle vit mon affectation à éviter ses regards, ses manières devinrent pour moi bonnes et affables comme pour les autres. Le soir, dans l'appartement où se réunissait la famille Berthez, nous nous livrions à de douces causeries. Je voyais et j'entendais Marguerite, je pouvais juger de sa supériorité sur sa sœur, et pourtant mon cœur m'entraînait toujours vers Sophie qui ne pouvait m'aimer. Une femme ravissante se trouvait à côté de moi, je ne m'en apercevais presque pas. Je ne pouvais admirer que Sophie. Je savourais sa taille d'ange, son visage plein de grâce, son regard chaste et voluptueux. L'espèce humaine est ainsi faite. Ah! quelle sottise! Quand le bonheur est devant nous, nous le cherchons ailleurs. Nul ne sait jour du présent, tous songent à l'avenir. Rêver des impossibilités, c'est ce qu'on appelle vivre.

J'aimais donc Sophie avec toute l'ardeur d'un premier amour. Cet hommage rendu à la beauté lui causait un sensible plaisir, mais la coquette riait de mes tendres œillades. Elle n'aimait et ne pouvait aimer qu'Edouard Maurin. Je n'étais ni assez sot pour ne pas m'en apercevoir, ni assez fort pour vaincre cet amour malheureux. Je suivais en aveugle la pente qui se trouvait devant moi. Me relever eût été facile encore, mais il fallait le vouloir et me priver pendant quelque temps de la vue de cette enchantresse. Comment vivre, me disais-je, sans la voir, sans l'entendre, sans puiser assez de force pour vivre dans le miroir de ses yeux! Mon mal me paraissait incurable. Plutôt que de songer à le guérir, je me résignais à des mécomptes amers et à des regrets stériles. Ma position finit pourtant par ne plus être tenable. Edouard ne supportait ma présence qu'avec peine, et parfois même, animé d'une secrète jalousie, il reprochait durement à Sophie d'encourager mon amour. La pauvre fille se défendait de son mieux. C'étaient des scènes secrètes que je ne connaissais presque pas alors, scènes pénibles et fréquentes, et dont je ne pouvais que soupçonner l'existence. Je résolus de m'éloigner. La nature, qui a donné à l'homme tant d'ennuis et tant de chagrins pour tourmenter sa courte vie, lui a donné aussi, par compensation, les distractions des voyages. L'Italie a toujours été la terre favorite des touristes, et quoique M. de Valéry, savant bibliothécaire à Versailles, n'eût pas encore, dans une de ses nombreuses compilations, fait l'histoire de ce beau pays sous le rapport confortable et gastronomique, je me décidai à parcourir cette contrée si riche en souvenirs. Un oncle, le seul proche parent qui me restât, mourut à cette époque à Naples où il se trouvait pour

de la France n'a pas même été prononcé. A Athènes, la Russie et l'Angleterre voient leur influence se développer, pendant que la France, représentée par M. Guizot, regarde faire et devine la possibilité des faits quant ils sont accomplis. Jusqu'à ce jour, la politique de M. Guizot avait eu, aux yeux de l'Europe, le mérite de la modestie ; elle entre dans une voie nouvelle, elle veut être à fois modeste et maladroite. C'est un progrès.»

On lit dans la *Quotidienne* :

« La prochaine promotion qui doit diminuer les vides du Luxembourg est un grand embarras pour le système. On a tant épuisé les catégories de la charte, on a usé tant d'hommes de médiocre valeur, qu'on ne sait plus guère à quelles portes frapper pour obtenir une liste à peu près présentable. Depuis la dernière promotion, qui n'avait pas rempli tous les fauteuils vacants, vingt-cinq membres de la pairie viagère ont cessé de vivre.

« On voulait décorer la liste de l'illustre nom du maréchal Bugeaud de la Piconnerie, mais le négociateur de la Taffna, non content de Paris embastillé, veut le portefeuille de la guerre, et il sait confusément qu'un ministre député a plus d'importance qu'un ministre pair.

« On espérait inscrire le nom de M. Benjamin Delessert, mais le député déchu de Sarinur ne veut pas être consolé.

« On n'ose nommer ni M. le duc de Praslin ni M. le duc de Trévise, chevaliers d'honneur l'un et l'autre. Ce serait donner trop de crédit à la maison de la princesse veuve.

« Quelques grands seigneurs de la monarchie citoyenne veulent bien envoyer leur branche cadette au Luxembourg, comme l'a fait M. le comte Horace Sébastiani pour son frère, M. de Lobau pour son gendre avant de se laisser recruter lui-même, M. Dunin pour son frère, M. de Salvandy pour son beau-frère, Casimir Périer pour ses frères et pour son pupille.

« C'est ainsi que M. de Mornay, frère puîné du député de Beauvais, va, dit-on, entrer à la chambre des pairs.

« On n'est jusqu'à présent d'accord, en conseil, que sur les noms de MM. Barbet et de Tilly, députés non réélus; le général Bonnemains, député de Contances; Reynard, député de Marseille; Wustemberg, député de Bordeaux; Pèdre Lacaze, député démissionnaire; les généraux Wathier, Fouldos et du Rocheret; les vice-amiraux le Marant et Hugon; le maire de Saint-Etienne et un membre de l'Académie des Sciences. »

On assure de toutes parts, dit le *Journal du Havre*, que M. Soult a fait connaître son intention formelle de quitter le ministère avant l'ouverture de la session prochaine, et que les autres membres du cabinet le regardent déjà comme ne faisant plus partie de l'administration. On continue de lui envoyer les pièces qui réclament sa signature, mais on ne lui expédie plus les documents relatifs à la politique générale. Ceux-ci sont remis directement à M. Guizot, qui est considéré maintenant comme le véritable président du ministère.

Ceci n'est-il pas une manœuvre de M. Soult, qui ne voit pas son fils assez vite nommé ambassadeur à Berlin ?

Paris, le 9 octobre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU GENSUR.)

Les personnages politiques sont en voyage, et les derniers beaux jours sont mis à profit aux dépens du mouvement des affaires publiques, qui est très-languiissant. M. le duc de Nemours est de retour de ses promenades très-pénibles sous plus d'un rapport. M. le duc de Montpensier, qui a commencé par se faire nommer lieutenant et capitaine d'artillerie, songe maintenant à apprendre ce qu'il eût dû savoir avant d'obtenir ces grades.

A l'étranger, les pérégrinations des princes continuent. Le czar Nicolas a été remplacé à Postdam par le duc de Bordeaux, qui est caressé par le roi de Prusse et par la reine. Nicolas, retournant à Posen, a été l'objet d'une attaque. La nuit on a tiré sur une voiture de sa suite, croyant tirer sur la sienne. Personne n'a été tué ni blessé. Personne non plus n'a été découvert. Nicolas va se venger sur les Polonais de Varsovie, et il aura un prétexte s'il est homme à en avoir besoin. On parle d'un complot contre sa vie qui aurait été dépiqué à Varsovie. Encore des confiscations et des supplices !

— On parle beaucoup dans le monde diplomatique d'une note adressée par lord Aberdeen aux ambassadeurs britanniques près des cours étrangères. Cette note est relative à la question espagnole.

— Il est, dit-on, décidé que l'ouverture de la session se fera dans les premiers jours de décembre; on désigne même le 7 comme le jour fixé pour cette solennité.

des affaires de commerce. Il m'avait fait son héritier. Ce fut un motif de plus pour faire le voyage, et je partis pour Naples.

Je ne quittai point la famille Berthez sans verser quelques larmes. Sophie me pressa la main avec une affectueuse cordialité.

— Revenez bientôt, me dit-elle de sa voix la plus douce et la plus câline; vous savez si nous vous aimons.

Mon séjour à Naples fut plus long que je ne l'avais pensé. L'arrangement de mes affaires me retint quinze mois. Je visitai ensuite Rome, Venise, Florence, Milan; mais la tristesse me poursuivait partout et galopait avec moi à travers l'Italie. Je repartis pour la France. L'idée de revoir Sophie me dominait complètement. J'étais désireux de savoir si, selon sa promesse, elle avait conservé de moi quelque doux souvenir. A la pensée de cette aimable personne se joignait dans mon esprit l'image de sa sœur. Depuis deux ans, me disais-je, elle doit avoir bien changé. Marguerite doit être aujourd'hui une bien belle femme. J'arrivai enfin à Paris; je cours à mon ancien logement. L'atelier était désert. Un ouvrier seul, Courtois, était resté fidèle à son vieux patron. Le père Berthez, le visage amaigri et les larmes aux yeux, s'approcha de moi et me pressa silencieusement dans ses bras. Je pressentais un grand malheur; j'étais tout tremblant et n'osais faire aucune question. Je pénétrai enfin dans un autre appartement, les deux jeunes sœurs s'y trouvaient seules; leurs habits de deuil et plus encore la douleur qui se peignait sur leur visage me firent comprendre qu'un malheur avait frappé cette maison. Je mêlai mes larmes aux leurs: c'est presque une consolation pour celui qui souffre de voir sa souffrance partagée. Je ne demandai point de détails en ce moment; je ne voulais point renouveler dans ces pauvres cœurs des blessures qui me paraissaient avoir été bien saignantes.

Le soir, je me trouvai seul un instant avec Marguerite. Je serrai doucement sa main et la priai de me faire connaître la cause de ce grand malheur.

— C'est une bien lamentable histoire, me dit-elle. Il faut que je sache tout l'intérêt que vous nous portez pour que je vous donne ces tristes détails. Peu de temps après votre départ, je m'aperçus que Sophie n'avait plus de joie. Le sourire avait fui de ses lèvres; elle évitait notre conversation, notre vue était presque un fardeau pour elle. Nous n'osions la questionner. Un soir pourtant, la voyant plus triste que de coutume, je ne pus m'empêcher de lui demander la cause de ce noir chagrin qui la consumait si tristement. La malheureuse fondait en larmes et ne répondait rien. Je la pressai de s'ouvrir à moi: « Eh bien ! me dit-elle en san-

— On ne parle plus du tout de l'affaire de la rue Pastourel, et l'on ne sait même pas où en est l'instruction. Il paraît qu'il y a plus de huit jours qu'aucun des individus arrêtés n'a comparu devant le juge d'instruction. On prétend que plusieurs mandats qui ont été rendus directement par le préfet de police n'ont pas pu recevoir leur exécution, parce que la police n'a pas retrouvé la trace des individus signalés sur les mandats.

Tout fait croire que cette affaire, après avoir languie pendant plusieurs mois devant le juge d'instruction, se terminera par de simples délits du ressort de la police correctionnelle.

— On sait maintenant, depuis l'arrivée du général Boyer, que l'ex-président d'Haïti, loin d'avoir fait d'immenses placements de fonds sur les rentes d'Espagne et d'Angleterre, possède au contraire une fortune très-médiocre. On dit même que M. A. Barrot a reçu l'ordre de M. le ministre des affaires étrangères, après avoir obtenu les conditions que la France réclame du gouvernement haïtien, de faire des démarches pour en obtenir une pension au profit de l'ex-président.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans l'*Emancipation* :

Les nouvelles de Madrid sont du 3 octobre.

Si on en juge par les dispositions stratégiques, qui n'ont plus au reste le pouvoir d'attirer l'attention publique, étant devenus une chose ordinaire, le gouvernement continue à redouter des événements quelconques. Les correspondances s'accordent à dire qu'une sourde agitation règne dans toute la Péninsule. Si Barcelonne et Saragosse tiennent bon quinze jours encore, l'Espagne finira par être enlevée.

Le cabinet désigne à force les sénateurs; il veut avoir le sénat au grand complet pour le 15.

Narvaez a été nommé député à Valence.

Il paraît que le gouvernement n'est pas satisfait du général Canedo, que les modérés accusent d'être trop béni envers Saragosse. C'est le général Concha qui ira le remplacer; mais, si on ne lui donne pas des troupes, il est assez difficile que ce dernier agisse d'une manière efficace pour faire rentrer la ville dans le devoir.

Le brigadier Concha, frère du général, était depuis le 29 septembre investi du commandement d'une brigade sous les ordres de Canedo.

Par décret du gouvernement provisoire, M. Miguel Tovar, consul d'Espagne à Perpignan, est nommé consul-général à Gènes, en remplacement de M. Barros, envoyé à Lisbonne; M. Pablo Urrutia, consul à Cette, est nommé à Perpignan et est remplacé lui-même par M. Tomas Asensi.

— On nous écrit de Perpignan, le 7 octobre :

« Ainsi que je vous l'ai annoncé avant-hier, Prim, ne voyant aucune possibilité de tenter un coup de main contre le fort de Figuières, s'est reporté sur Gironne.

« Dans la journée du 4, Prim a commencé à donner l'assaut à cette ville. On ne saurait dépeindre tout ce que les insurgés ont déployé d'énergie et de valeur dans la défense. Tous ont combattu avec un courage et une ardeur qui ne se sont point ralentis un seul instant. On voyait des femmes et des enfants prendre part à l'action en faisant rouler du haut des murailles sur les assaillants des masses de pierres et même des meubles. La lutte a été acharnée entre les deux partis, et Prim a été forcé de battre en retraite. On dit que les pertes sont incalculables des deux côtés.

« La junte a mis immédiatement en réquisition tous les charriots et autres véhicules, afin de faire transporter les morts et les blessés.

« Une colonne d'insurgés, composée de 250 hommes, qui allait renforcer la garnison du fort de Figuières, a été entièrement massacrée par les troupes de Prim. On ne dit pas sur quel point a eu lieu cette déplorable affaire.

« La junte de Gironne a envoyé un délégué à Figuières pour donner l'ordre au gouverneur de mettre le fort sur un pied de défense formidable.

« Il paraît que toutes les opérations de Prim vont se concentrer dans cette nouvelle direction. On se prépare, du reste, à Figuières, à une défense opiniâtre. La garnison du fort s'est augmentée hier de 150 miliciens éprouvés.

« J'apprends à l'instant que la junte qui s'était établie à Olot s'est dissoute; ses membres ont été obligés de se réfugier en France. Dans la nuit du 5 octobre, ils sont arrivés à Saint-Laurent-de-Cerdans. »

On lit dans le *Toulonnais* :

« Le bâtiment à vapeur le *Castor*, commandé par M. Astier, lieutenant de vaisseau, a reçu l'ordre de se disposer promptement

à gagner le large. On dit que ce steamer fera route pour Tunis avec des instructions pour le commandant de la petite division navale française actuellement mouillée dans ces parages.

« Depuis quelque temps on parle de la prochaine rentrée des vaisseaux *l'Alger* et *le Jemmapes*; mais il se peut qu'au lieu de revenir à Toulon, ces bâtiments fassent route pour le Levant, où les ces actuelles, de réunir quelques forces navales.

« On nous annonce que M. Michel Bellanger, capitaine de vaisseau, vient d'être appelé au commandement du vaisseau *le Triton*, en remplacement de M. le baron Gay de Taradel.

« M. Roquemaurel, capitaine de corvette, qui a fait à bord de la corvette *l'Astrolabe*, en qualité de second, le dernier voyage de découverte dirigé par le savant et regrettable Dumont-d'Urville, est appelé au commandement du brick *le Cassard*, en remplacement de M. Ducouëdic, officier du même grade, qui quitte le bâtiment pour raison de santé.

« Le brick *le Cassard* se trouve en ce moment sur les côtes d'Espagne.

« M. Fierech, lieutenant de vaisseau, prend le commandement de la gabare *la Zélée*, en armement dans notre port, et que M. le ministre de la marine a prescrit de faire partir dans le plus bref délai possible.

« On dit, mais nous ne savons jusqu'à quel point ce bruit est fondé, que M. Montagnies de la Roque, capitaine de vaisseau, qui devait prendre le commandement de la frégate *l'Africaine*, passe à celui du vaisseau *le Jupiter*, à bord duquel il remplacerait M. Allary.

« C'est M. Durand, capitaine de vaisseau, qui commande *l'Africaine*. »

Deux documents importants, dont l'un a été publié dans le volume sur la population imprimé en 1837 par ordre du ministère du commerce, et l'autre a été recueilli dans le cours du recensement de la population en 1841, peuvent aider à classer les départements sous le rapport du paupérisme. Le premier fait connaître pour chaque département les décès dans les hospices par rapport à la mortalité générale; le second, la population des hospices et des établissements de bienfaisance en 1841.

Voici, par ordre décroissant, les vingt départements où le chiffre des décès dans les hospices est le plus considérable :

Seine, Puy-de-Dôme, Bouches-du-Rhône, Rhône, Loire, Vaucluse, Seine-Inférieure, Gard, Hérault, Marne, Gironde, Haute-Marne, Var, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Somme, Seine-et-Oise.

Les départements industriels et ceux de l'ancienne Bretagne occupent la première place dans cette série.

Les vingt départements qui comptent le moins de décès de cette nature sont, par ordre décroissant :

Morbihan, Hautes-Pyrénées, Corse, Haute-Saône, Ardennes, Creuse, Corrèze, Côtes-du-Nord, Hautes-Alpes, Cantal, Ariège, Lozère, Tarn, Gers, Ardèche, Dordogne, Indre, Lot, Lot-et-Garonne, Landes.

Les régions du centre et les pays de montagne, c'est-à-dire les départements les plus pauvres, sont en majorité dans cette série. La moyenne pour la France du chiffre des décès dans les hôpitaux par rapport à la mortalité générale est de 1 sur 20.

Les vingt départements qui contiennent le plus d'indigents dans les hospices et établissements de bienfaisance sont :

Seine, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Loire-Inférieure, Indre-et-Loire, Nord, Rhône, Hérault, Var, Meurthe, Calvados, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Aube, Loire, Maine-et-Loire, Loiret, Haute-Loire, Côte-d'Or, Pas-de-Calais, Manche.

Cette série contient seulement huit des départements où le chiffre des décès aux hôpitaux est le plus considérable; il est remarquable que les départements industriels sont en minorité dans cette même série.

Les vingt départements qui comptent le moins d'indigents dans leurs établissements de charité sont, par ordre décroissant :

Aube, Oise, Doubs, Creuse, Haute-Saône, Landes, Indre, Ardèche, Jura, Dordogne, Vosges, Drôme, Hautes-Pyrénées, Corse, Isère, Haute-Marne, Gers, Basses-Pyrénées, Lozère, Gard.

A très-peu d'exceptions près, les départements de cette série sont exclusivement agricoles et pour la plupart fort pauvres.

D'après le recensement de 1841, le chiffre total des individus à la charge des établissements de bienfaisance est de 93,335. Dans ce chiffre ne sont pas compris les indigents inscrits aux bureaux de charité et recevant des secours accidentels.

La *Gazette d'Augsbourg* revient à la fois sur la nouvelle d'une conspiration à Varsovie et sur les coups de feu (ce n'est plus d'un seul qu'il s'agit) tirés sur la voiture impériale. Nous lisons dans ce journal :

Mais, hélas ! ce bonheur ne m'était point réservé : la pauvre fille se mourait lentement.

Elle n'était point insensible à mon amour.

— Merci, merci, me dit-elle un jour en me serrant la main, merci de vos bontés. Ce bonheur que vous m'offrez, je ne puis le partager; bientôt j'irai rejoindre Sophie.

Ses forces diminuaient chaque jour, ses belles couleurs disparaissaient, et tous les secours de l'art furent impuissants contre les rapides progrès du mal. Au bout de trois mois, le 26 mai 1837, elle s'éteignit dans mes bras.

Dès ce moment, le séjour de Paris me devint insupportable, et c'est alors que je suis venu m'établir dans le midi de la France, le cœur désolé, l'âme anéantie. Je n'ai jamais pu me consoler de la perte de Marguerite.

Le père Berthez m'écrivait régulièrement tous les six mois, mais voilà bientôt un an que je n'avais rien reçu de lui. L'autre jour un homme vint simplement, et que tout d'abord je ne connaissais pas, entre dans mon appartement.

— Ne me reconnaissez-vous pas? me dit-il.

Je le regardai fixement.

— Vous oubliez si vite vos anciens amis ?

J'avais Courtois en ma présence. Je l'embrassai affectueusement.

— Mais quel diable vous amène dans ce pays-ci? Qu'est devenu le bon père Berthez ?

— J'ai de mauvaises nouvelles à vous donner, me dit-il. Le père Berthez est mort depuis deux mois environ; sa jeune fille est renfermée dans une maison de charité. Et dire que tous ces malheurs sont le fait d'un scélérat ! mais il mourra de ma main. Je pars dans trois jours pour l'Égypte, où M. Maurin occupe un emploi auprès du vieux Méhémet-Ali.

Ce bon garçon allait partir la semaine dernière pour le Caire, lorsqu'il a appris que ses projets de vengeance étaient devenus inutiles : M. Maurin venait de mourir de la peste. Je revis Courtois.

— Adieu, mon cher monsieur X..., me dit-il en me pressant la main. Mon devoir me rappelle à Paris. La pauvre petite Berthez ne doit pas rester plus long-temps dans un hospice. Je lui servirai désormais de tuteur et de père.

Et ce bon garçon me quitta ainsi. Je l'ai vu repartir pour Paris. Sa vue m'a rappelé quelques doux moments, mais aussi de bien cruels souvenirs.

M. S. (Mémorial d'Als.)

glottant, je vais bientôt être mère. Séduite par les caresses d'Edouard, je n'ai pu résister à sa brûlante flamme. Je crains aujourd'hui qu'il ne m'oublie. Déjà sa voix est moins douce pour moi, ses paroles moins affectueuses. Je redoute un grand malheur, l'éclat que va produire mon déshonneur, et un malheur plus grand encore, la perte de l'amour d'Edouard, du père de mon enfant. » Sophie se désespérait. Je la rassurai de mon mieux, et, quoique moi-même déchirée d'angoisses, je m'efforçai de relever son courage défaillant. Ce fut moi qui fis à mon père cette triste confidence. Le pauvre vieillard fut atterré. Je lui fis sentir que plus que jamais il fallait de l'énergie et ne pas se laisser aller au découragement. Il consola Sophie, et ses paroles bienveillantes furent un soulagement à ses maux. Mon père pressa Edouard de s'expliquer sur ses projets pour l'avenir. « J'attends une lettre de mes parents, lui dit-il; d'après leur réponse j'agirai. » Cette réponse tarda long-temps à arriver. Un mois après M. Edouard disparut. Toutes nos recherches pour le retrouver furent alors infructueuses. Nous apprîmes plus tard qu'il s'était rendu à Toulouse pour terminer ses études et prendre son titre d'avocat. Courtois voulait aller l'y trouver pour lui demander raison de sa lâche conduite; nous l'en dissuadâmes. L'abandon de ma sœur était un mal que rien ne pouvait guérir, une plaie que rien ne pouvait cicatriser. Sophie avait été accablée par le départ de son amant. Depuis lors, elle dépérit chaque jour, ses forces s'affaiblirent; deux mois après, elle était morte, morte de langueur et de chagrin ! Ce fut un coup de foudre pour mon père. Il ne vit plus depuis ce funeste moment; il a déjà un pied dans la tombe. Ah ! monsieur, voilà quinze mois que le malheur nous poursuit d'une manière impitoyable !

Marguerite pleurait. Je mêlai mes larmes aux siennes; je lui dis que tout bonheur n'était point perdu pour elle et pour sa famille, et qu'il ne fallait pas désespérer de l'avenir.

— Le bonheur n'est plus permis, me répondit-elle tristement. Moi aussi je sens que je suis perdue. J'ai usé toute mon énergie; mes forces s'épuisent chaque jour davantage. Je porte en moi le germe de la mort et d'une mort prochaine.

Je tâchai de rassurer cette charmante enfant, ange de douceur et de bonté. Un tendre regard me récompensa de ma bonne volonté. Je me legeai de nouveau dans leur maison; je partageai pendant six mois les douleurs de cette pauvre famille, et je pus chaque jour me convaincre davantage de tout ce qu'il y avait de gracieux et d'angélique chez Marguerite. J'en devins éperdument amoureux et j'étais décidé à lui donner mon nom.

On nous écrit de la frontière de Pologne, 27 septembre :
« D'après des lettres de Varsovie, il a été fait plusieurs arrestations. On parle d'un complot contre la vie de l'empereur. L'attente prouvera si les menées de Varsovie se rattachent à l'attente de Posen, quoique, d'après des nouvelles certaines de Posen, il n'existe encore aucune trace qui pourrait amener la découverte du coupable. On parle de vingt coups de feu qui auraient été tirés sur la voiture de l'empereur et de sa suite; par miracle, personne n'a été blessé. D'ailleurs, la profonde obscurité qui régnait a rendu impossible de prendre un des coupables en flagrant délit. Les esprits en délire qui se prêtent à des entreprises si coupables ne réfléchissent pas aux suites désastreuses que tout renouvellement de ces crimes a pour la nation dont la destinée seule devrait les retenir, si le sentiment du droit et l'horreur du meurtre ne les retiennent pas. »

Selon la *Gazette des Postes* de Francfort, voici les causes qui ont motivé de nombreuses arrestations en Pologne. On a trouvé beaucoup de brochures politiques introduites en contrebande. Cependant, les détentions préventives, deux ou trois individus exceptés, n'ont pas duré long-temps. Au moment où cela se passait à Varsovie, des désordres ont éclaté dans une école. Un colosse traité trop militairement s'est révolté. Plusieurs jeunes gens ont été mis au cachot.
Cette explication peut avoir été adressée à la *Gazette des Postes* par la police russe.

On lit dans le *Commerce* :

« Les fonds anglais ont éprouvé une baisse de 3/8 à la bourse de Londres. On attribue sur cette place, aux mesures que le gouvernement anglais préparait contre l'Irlande. Si c'était la véritable cause de la baisse, on ne voit pas trop pourquoi elle aurait réagi sur notre bourse, où il y a eu aujourd'hui un mouvement correspondant; il n'est pas probable, en effet, que nous nous mêlions de la querelle entre l'Irlande et l'Angleterre. Aussi disait-on à la bourse que cette baisse tenait à d'autres causes; quelques uns parlaient de nouvelles d'Espagne, d'autres de nouvelles d'Italie. On ajoutait que les ministres avaient été appelés inopinément en conseil à Saint-Cloud.

« Peut-être aurait-on pu trouver la cause du mouvement plus près de soi. Il y a deux jours, on avait haussé de 30 à 40 c., sans autre cause que certaines dispositions de la spéculation. Pourquoi la spéculation n'aurait-elle pas amené un mouvement en sens opposé? »

En Irlande, dans une des dernières séances de la réunion du rappel, Daniel O'Connell a traité la question des rapports de propriétaires à fermiers. Il pense que si le propriétaire et le fermier pouvaient s'entendre sans les intermédiaires qui rongent ces derniers, tout s'arrangerait facilement; il engage les propriétaires à la conciliation.

Une voix alors interromp le libérateur, en faisant observer que lui-même donne l'exemple en faisant une réduction de 25 0/0 à ses fermiers.

Dans cette même séance, M. Steele a dénoncé la conduite du ministre qui a exposé la reine à être l'objet de caricatures.

M. O'Connell : Peu importe la manière dont la caricature s'empare des traits de la reine en Angleterre. Ici, en Irlande, nous respecterons toujours S. M. Vive long-temps la reine partout où elle portera ses pas! (Applaudissements.) J'ai quelque chose de plus drôle à vous dire. A Galway, la police a reçu l'ordre d'épier attentivement tout navire, toute chaloupe, toute voiture, et qui plus est, tout porteur de moustaches (M. O'Connell se tourne du côté de son plus jeune fils qui a une moustache formidable), et tout individu qui paraîtra étranger. La police a peut-être peur que l'escadre française n'entre dans le lac Corrib! Que n'envoient-elle la cavalerie de marine au-devant de l'invasion!

Cette facétie a été accueillie par les rires de l'assemblée; mais nous ne doutons pas qu'au milieu de ces jurements O'Connell ne comprenne la gravité de la situation où l'Irlande se trouve placée.

Aujourd'hui le *Sun* signale un fait nouveau : la prochaine distribution, par les ordres de l'association du rappel, d'une *toque nationale* qui devra être portée par tous les *rappelés* affiliés au mouvement. C'est sans doute le premier exemplaire de cette toque qui a été offert à O'Connell à Mullaghmast.

La plupart des Bavares qui ont dû quitter la Grèce à la suite de la dernière révolution sont déjà arrivés à Trieste.

On a par cette ville des nouvelles d'Athènes jusqu'au 22 septembre. La plus grande tranquillité régnait dans cette capitale et sur tous les points du royaume.

La *Gazette de Cologne*, dans une lettre de Munich du 30 septembre, se rend l'interprète de l'effet produit par la révolution grecque dans la capitale des états du père du roi Othon.

« On ne saurait se faire une idée de l'impression produite par la teneur des dépêches arrivées de la Grèce. Il est assez curieux, dans les conjonctures actuelles, de connaître les personnages qui jouent les principaux rôles dans ce drame politique. André Metaxas est placé seul à la tête du cabinet imposé au roi, et c'est lui aussi qui est chargé de la direction des affaires de la Grèce par rapport aux trois puissances protectrices. Au fond, il est indifférent de savoir si cette nomination a été préparée à Saint-Petersbourg ou à Londres, il suffit de savoir que, depuis les événements de 1841, il est connu comme l'homme du mouvement et le docile instrument de l'intrigue. Il n'a pu s'accorder avec M. Piscatory; aussi ce qui s'est passé en Grèce le 14 et le 15 septembre ne sera pas regardé à Paris avec la même faveur qu'à Saint-Petersbourg et à Londres. Andreas Landos, le nouveau ministre de la guerre, est de la même opinion politique que Metaxas; mais, sous le rapport du caractère, il règne une grande dissemblance entre ces deux hommes d'état.

« Palamides et Melas ne sont pas appelés à jouer un rôle bien important; c'est la première fois qu'ils occupent un poste si élevé. Le ministre des finances aura probablement une grande influence; c'est d'ailleurs à sa fortune considérable qu'il doit son portefeuille. Il n'y a rien à dire du ministre de la marine, Canaris. Michel Schinas est généralement connu par la droiture de son caractère et ses connaissances étendues; il s'est toujours distingué par sa haine contre les étrangers, et surtout les Allemands. Le lien qui unit momentanément le nouveau cabinet entraîne la haine des étrangers et le projet d'affaiblir l'autorité royale.

« On sait que le prince Luitpold se proposait de se rendre à Athènes, après un court séjour à Florence, pour faire une visite à son frère le roi. Il s'agit maintenant de savoir si les événements imprévus dont nous venons de parler n'apporteront pas un changement à ce projet. »

LES JÉSUITES DE SAINT-ACHEUL.

On nous écrit d'Amiens :

« Saint-Acheul est habité, au mépris des lois, par une cinquantaine de révérends en personne, non compris les jésuites voyageurs qui arrivent tous les jours de tous les points cardinaux dans ce quartier-général de la fameuse compagnie. Que fait là cette sainte et illégale agglomération de gens qui n'ont pas l'honneur d'être citoyens français? Ce que les jésuites font partout, ce qu'ils font à Avignon, à Castres, à Strasbourg, à Nantes, à Paris, à Lyon, dans toutes les villes où ils se sont postés pour attendre. Ils s'insinuent dans les grandes maisons; ils confessent les grandes dames, ils opèrent de temps en temps, et sans rire, quelques pauvres miracles, à l'imitation des thaumaturges de Fribourg. Ils travaillent à dominer le clergé, et quelquefois ils réussissent à faire entrer dans la vie religieuse de riches héritiers ou de riches héritières, car Amiens possède un couvent de dames du Sacré-Cœur que, dans ce pays de séculaire franchise, on nomme les jésuitesses. Pour colorer leur flagrante inutilité, ils essaient bien d'aller prêcher des missions dans les villes ou villages du diocèse; mais la prédication leur réussit moins bien que l'intrigue. Quels sermons! quelle faiblesse! quelle ignorance! Les jésuites ne savent plus qu'intriguer, et, en fait, l'intrigue grossit merveilleusement le trésor de la compagnie.

« Votre journal annonçait, dans ces derniers temps, que depuis 1830 les jésuites avaient acquis, au moyen de fidéicommis plus ou moins légaux, pour cinq ou six millions de biens-fonds dans le seul département du Rhône. Je n'évaluerai pas leurs possessions dans le département de la Somme; mais, au dire de gens bien informés, elles sont considérables, très-considérables, et, avec les ressources dont la société dispose et par la veine de testaments qu'ils exploitent, elles tendent à s'accroître sans cesse. Que sera-ce donc lorsque, après avoir renversé l'Université, ils pourront ouvrir des écoles et abêtir la jeunesse de France?

« Je devrais dire que, pour ouvrir des écoles, ils n'ont pas attendu la loi sur l'instruction secondaire; que, parmi les cinquante ou soixante messieurs de Saint-Acheul, il y a plus d'un fils de famille destiné au monde, et qui, soi-disant novice et sous la robe du novice, achève paisiblement le cours de ses études; je devrais dire que toutes ces choses et mille autres de la même nature se passent dans toutes les parties du royaume, sous les yeux de l'Université, qui ne dit rien, au su du ministre de la justice et des cultes, qui ne fait rien. Mais à quoi bon? le mot d'ordre des jésuites, ici comme ailleurs, c'est la liberté de l'enseignement. Vous avez trop bien expliqué ce que les jésuites et la partie du clergé qui subit leur influence entendent par la liberté d'enseignement, pour que je revienne sur une question épuisée. Tout le monde sait que la liberté de détruire la liberté, que la liberté de calomnier nos deux révolutions qu'ils maudissent, que la liberté de faire rétrograder ce pays vers un passé odieux.

« M. Libri a dernièrement évalué à neuf cents le nombre des jésuites; ils ont ri de cette évaluation. Et qu'est-ce donc que ces étrangers citoyens qu'on ne peut pas compter? »

(Constitutionnel.)

Chronique.

LYON.

Dimanche, vers quatre heures du soir, une voiture cellulaire faisant le trajet de Lyon à Vienne et contenant une douzaine de forçats a versé dans un bas-fond au village des Pins. La voiture s'est brisée, mais personne n'a eu de mal. Les forçats sont restés sur le sol. Lorsque les gendarmes ont voulu leur faire poursuivre le chemin à pied, ils s'y sont refusés sous le prétexte que le gouvernement devait leur fournir une voiture pour leur voyage. Cette mauvaise plaisanterie s'est prolongée assez long-temps, mais les forçats ont fini par obéir aux menaces énergiques du brigadier de gendarmerie.

Cet accident a eu lieu par suite de l'inexpérience du conducteur de la voiture, garçon de ferme mis à réquisition à défaut de postillon. La route était d'ailleurs encombrée par plusieurs voitures de rouliers.

— Par ordonnance royale en date du 3 octobre courant, M. Baudrier, juge suppléant à Lyon, est nommé juge à Montbrison;

M. Pic, substitut à Saint-Etienne, est nommé juge au même siège;

M. Onofrio, avocat, docteur en droit, est nommé substitut à Saint-Etienne, en remplacement de M. Pic.

— Il résulte des documents publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce sur la statistique du sucre indigène les faits suivants :

Nous avions en activité, au 31 juillet 1843, seize fabriques de moins que l'année dernière à pareille époque.

En prenant toujours pour point de comparaison l'année précédente, les quantités fabriquées présentent, pour les onze mois expirés au 31 juillet, une diminution de 1,354,216 kilog.

Les quantités livrées à la consommation offrent une diminution de 1,305,075 kilog., et les droits perçus une diminution de 1,029,484 fr.

Les quantités livrées à la consommation pendant les onze premiers mois de la campagne 1842-1843 s'élèvent au chiffre de 29,892,540 kilog.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

« Mercredi dernier, vers les trois heures de l'après-midi, un berger de la commune de Portet assemblait son troupeau sur la montagne de Bazet pour le soustraire à l'orage; à peine le troupeau fut-il entré sur le chemin qui traverse la forêt qu'il fut subitement frappé par la foudre. Sur quarante-neuf moutons dont il se composait, quarante-trois et une chèvre périrent sur le coup. Le pâtre, qui marchait à leur tête, n'éprouva pas le moindre mal. Les corps de ces animaux ne portent aucune trace de lésion. »

— Le nommé Macle, que de nombreux malheurs ont conduit au bagne, où il est inscrit sous le n° 30536, soupirait depuis long-temps après la liberté que la justice des hommes lui avait ravie, et cherchait avec une opiniâtreté peu commune une occasion favorable pour prendre la clef de l'arsenal, de la ville et des champs. Une fois déjà il avait trompé l'active surveillance dont il est justement l'objet, mais, au moment où il croyait toucher au port de la liberté, la main d'un garde-chiourme le retint à bord de la galère.

Macle ne perdit pas l'espoir de redevenir libre, et toutes ses pensées convergèrent vers ce but.

Il y a quelques jours, pendant que les ouvriers d'artillerie vauquaient à leurs travaux, Macle pénétra dans l'appartement qui sert de vestiaire à ces ouvriers. Fermer la porte, se raser très-proprement, choisir une capote, un pantalon, des bottes, un bonnet de police et un col, ce fut pour lui l'affaire d'un instant. La toilette était terminée, et Macle s'appretait à sortir à la faveur de son nouveau costume, quand il aperçut une capote de sergent

d'artillerie qui lui serrait mieux la taille; il l'endossa et poussa même la précaution jusqu'à gralifier le pantalon d'une paire de sous-pieds.

Ainsi nippé, Macle quitta le vestiaire et passa fièrement devant quelques soldats qui le saluèrent humblement. Il parvint ainsi jusqu'à la porte de l'arsenal; mais arrivé entre les deux grilles, un adjudant porta sur lui son terrible regard: il crut s'apercevoir que Macle ne marchait pas aussi droitement que doit le faire un sergent d'artillerie. Le soupçon pénétra dans son esprit, et, se posant bravement devant le sergent stupéfait: *Tu es marron*, lui dit-il en lui saisissant le bras.

Le pauvre Macle, honteux comme un forçat qu'un adjudant a pris, se laissa conduire au cachot, où il médite en ce moment sur les vicissitudes humaines. (Le Toulonnais.)

Les paquebots *Albany* et *Sylvie-de-Grasse*, partis le premier le 8 et le second le 16 septembre de New-York, sont arrivés à la fois au Havre, et apportent les journaux américains jusqu'à cette dernière date, postérieure d'un jour aux avis reçus par voie d'Angleterre. Ce court intervalle n'ajoute aucune nouvelle importante à celles que nous avons déjà données.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 14 septembre : « Nous avons reçu hier soir, par la voie de la Nouvelle-Orléans, des nouvelles de Vera-Cruz du 21 août et de Mexico du 16. Un officier mexicain qui avait été chargé de porter des dépêches de Santa-Anna au président du Texas était arrivé le 9 à Matamoras avec une réponse de Houston, qui aurait accueilli favorablement, dit le *Censor*, les propositions du dictateur mexicain. Les commissaires texiens devaient se rendre, le 25 septembre, à Laredo, ville de la frontière, où se régleront les conditions de la paix.

« Le bruit a couru à la Nouvelle-Orléans que le port de Tampico devait être prochainement fermé au commerce étranger. Cette nouvelle mérite confirmation; nous sommes cependant tentés de croire à sa vraisemblance en présence du tarif nouveau dont Santa-Anna a doté le commerce extérieur par un décret du 14 août. Ce tarif frappe d'une prohibition absolue un grand nombre de marchandises, et surtout les articles de provenance française. »

On lit dans le *Courrier du Havre* du 6 octobre : « Nous avons par le steamer *le Tay*, arrivé hier à Southampton, des nouvelles des Bermudes du 20 août et de la Jamaïque du 26. La fièvre jaune sévissait avec une grande intensité aux Bermudes aux dernières nouvelles. On comptait un nombre considérable de victimes.

« Le 26 août, il y a eu à Kingston, capitale de la Jamaïque, un incendie considérable. Le feu s'est déclaré dans une usine située au bord de la mer. Malheureusement les efforts tentés pour l'arrêter ont été tout-à-fait inutiles, et bientôt les flammes, communiquées à une scierie de bois, ont embrasé d'immenses magasins.

« On estimait à 1,300 le nombre des maisons détruites par l'incendie, et à une centaine le nombre de celles qu'on a dû sacrifier pour enlever l'aliment aux flammes qui menaçaient toute la ville. Nous devons faire remarquer qu'une grande partie de ces maisons sont construites en bois et sont de peu de valeur.

« Le *Tay* a rencontré mercredi dernier, à neuf heures et demie du matin, à 80 milles environ dans l'O.-S.-O. du cap Léopard, le brick *Armand*, du Havre; ce navire avait perdu son grand mât.

« Quelques jours avant, l'*Armand* avait communiqué avec un brick anglais chargé de bois, venant de Québec. Le capitaine anglais lui a procuré quelques espars, au moyen desquelles l'*Armand* a pu orienter une grande voile et une brigantine; il manœuvrait très-facilement.

« Du reste, ce navire ne paraissait avoir aucunement souffert dans sa coque et était, dans son état, parfaitement installé pour tenir la mer.

« Tous ces renseignements, que nous tenons d'une communication qui vient de nous être faite, ont été donnés au *Tay* par le pilote de Falmouth, vu que le *Tay* lui-même n'a pas communiqué avec l'*Armand*.

« Le même jour, à onze heures du matin, le *Tay* a rencontré une division anglaise composée du vaisseau amiral le *Saint-Vincent*, de 120 canons; du *Caledonia*, de 120, et d'une corvette. Cette division croisait dans la Manche pour exercer son équipage. »

Nouvelles Diverses.

Comme tout ce qui se rattache de près ou de loin à la question du paratonnerre a son importance, nous croyons devoir consigner ici le fait suivant. Ce qui en relève singulièrement la valeur, c'est qu'il est rapporté par un témoin oculaire, jeune officier anglais plein de sang-froid et incapable de mettre à la place des résultats de l'observation le fruit d'une imagination effrayée.

Au mois d'août 1842, il fut surpris la nuit à Red-Bridge, sur la route de Southampton, par un violent orage qui le força de se réfugier dans la petite auberge de l'Ancre. A peine y était-il installé que tout-à-coup le rez-de-chaussée où il se trouvait fut rempli de feu et d'une odeur très-forte, difficile à caractériser. L'éclair parut se confondre avec cette apparition lumineuse. Au même instant le tonnerre avait retenti. Personne n'éprouva la moindre commotion; mais six pots d'étain, de la forme d'une aiguère, qui étaient sur la table, à trois ou quatre doigts les uns des autres, furent rapprochés et soudés ensemble par la partie la plus saillante de leur ventre, de façon qu'en en soulevant un on les soulevait tous à la fois. L'aubergiste eut la barbare idée de les séparer, et l'on vit alors que l'endroit de la soudure, qui représentait une sorte d'ombilic, rappelait une soudure ordinaire, mais très-exacte, sans gouttelettes périphériques et avec une tache noire. La fusion du métal avait été si superficielle que, loin d'être percés, les vases n'avaient pas sensiblement perdu de leur solidité.

L'averse considérable qui durait depuis quelque temps ayant cessé, l'officier sortit avec d'autres voyageurs pour voir si l'état du ciel annonçait la fin de l'orage. Un nouveau coup de tonnerre éclata, un homme est jeté à la renverse, et ses bottines lui sont enlevées toutes lacées et lancées à dix pas de distance; les fers qui en garnissaient les talons avaient disparu. Ce qu'il y a de remarquable ici, c'est que les autres personnes qui touchaient presque celle qui fut frappée, et qui n'étaient pas moins grandes qu'elle, ne ressentirent absolument rien, et que les bottines qui, dans un cas ordinaire, n'aurait jamais pu être ôtées sans déchirure, aient été enlevées intactes, à l'exception des fers. Le blessé en fut quitte pour les fers et un léger étourdissement.

Ce coup de foudre atteignant ainsi un homme au milieu de plusieurs autres qui avaient la même taille que lui, sans que la présence d'aucun métal, sans qu'aucune circonstance connue puisse expliquer la préférence du fluide électrique, n'est-il pas un

phénomène de l'ordre de celui déjà signalé, où l'une des premières branches d'un chêne était frappée au milieu de sa face inférieure? La maison de l'auberge n'était pas plus élevée non plus que celles qui l'entouraient; elle l'était même moins. Mais la grosse ancre de fer qui lui servait d'enseigne fut accusée, peut-être non sans raison, d'avoir attiré la foudre. Tels sont les principaux détails de ce fait singulier, auquel l'instruction et la véracité de l'observateur donnent un caractère réellement scientifique.

— Des employés du Mont-de-Piété de Paris et deux femmes appartenant à deux d'entre eux viennent d'être arrêtés comme prévenus de vols considérables au préjudice de cette administration et de divers particuliers.

Ils exerçaient cette fraude de différentes manières, mais celle adoptée de préférence avait lieu dans le bureau des engagements. L'employé à qui on remet les paquets qui viennent d'être engagés reçoit en même temps pour chacun de ces paquets une étiquette qu'il doit y attacher avant de le passer. Lorsqu'il arrivait ainsi quelque objet de grande valeur et de nature à ne pas être reconnu tel que dentelles, étoffes précieuses, etc., l'employé le mettait de côté et conservait par devers lui l'étiquette. Quelques jours après, le même objet était engagé par un affilé chez un commissionnaire et reparaisait au grand Mont-de-Piété. Il revenait ainsi dans les mains de l'employé avec une nouvelle étiquette qu'il détruisait pour y substituer la première. De cette manière l'administration payait deux fois la valeur de l'engagement.

Un autre genre de fraude avait lieu au bureau des dégagements; mais ce n'était pas l'administration qui, cette fois, en subissait les conséquences. Il arrive souvent que de petits marchands, pressés par des échéances ou disposés à fermer boutique, engagent des lots de marchandises. Le détail de ces objets, porté sur le registre du commissionnaire, ne se trouve désigné qu'en bloc sur la reconnaissance; l'achat de ces reconnaissances, dont l'engagiste est souvent pressé de se défaire, appartient à un autre genre de spéculateurs, qui revendent ces marchandises en détail, et, vu le prix modéré de l'engagement dont ils ne paient souvent qu'une partie, trouvent encore à faire de grands bénéfices.

Lorsqu'on se présentait pour faire des dégagements de cette nature, l'employé, qui doit présenter le paquet tout ouvert, mettait quelques pièces à sa convenance de côté; et, comme la personne qui dégageait n'avait aucun détail des objets, elle ne pouvait se plaindre de la soustraction.

Une enquête sévère se poursuit à ce sujet. Un des prévenus a été arrêté au moment où il allait foir à l'aide d'un faux passeport que deux de ses amis s'étaient employés à lui faire obtenir, ignorant qu'il fût question d'une affaire aussi grave.

— On écrit de Lille, 4 octobre :

« Hier, vers onze heures du matin, un grand malheur a failli arriver dans l'atelier de M. Wattine-Castel, fileteur à Turcoing. Deux frères, Louis et Pierre Delespierre, ouvriers du sieur Tra-chait, charpentier-mécanicien à Bondaes, étant occupés à monter un arbre vertical pour une transmission de mouvement, l'un d'eux se trouva pris tout-à-coup à une clef d'accouplement, et fut à l'instant entraîné sur l'arbre horizontal, autour duquel il fit plus de cinquante tours. Pierre, voyant son frère exposé à une mort certaine, courut à son secours, mais il fut lui-même pris par le bras gauche et entraîné autour du même arbre. Alors, la machine s'arrêtant, le premier des frères tomba nu sur le pavé; ses vêtements étaient réduits en lambeaux, il ne lui restait que ses souliers et le col de sa chemise. On le croyait mort, mais heureusement il n'avait qu'une forte contusion à travers le corps. Quant à l'autre frère, il n'eut que sa blouse et sa chemise déchirées, et ne reçut qu'une légère blessure au bras et à la poitrine. La situation de ces deux ouvriers n'est nullement inquiétante. »

— On écrit de Louvain :

« Il vient de se commettre, dimanche 1^{er} octobre, un meurtre horrible à Lubbeck.

« Une dame Rymaekers, fermière, demeurant dans cette commune, sur la chaussée de Diest, dans une ferme appartenant à M. Detroustenberg, était restée veuve depuis environ deux ans avec cinq ou six enfants. Quoique recherchée par plusieurs prétendants, elle n'avait pas voulu se décider à convoler en secondes noces,

lorsqu'un nommé Struyf, de la même commune, qui s'était mis également sur les rangs et l'avait demandée en mariage à plusieurs reprises, revint à la charge muni d'un fusil, et la menaça de la tuer si elle ne consentait pas à se marier avec lui. Sur son refus, il l'étendit raide morte.

» Dans ce moment passait précisément le 12^e régiment de ligne, venant du camp. Le colonel, entendant la détonation d'un coup de fusil et se doutant d'un malheur, donna ordre à deux sapeurs d'aller voir. Ceux-ci trouvèrent la malheureuse baignée dans son sang et gisant sur le carreau. Un des enfants leur apprit que l'assassin avait pris la fuite et s'était jeté dans un puits ayant dix-huit pieds de profondeur, où le colonel le trouva se tenant attaché à la chaîne; il en fut retiré et conduit en prison. »

— Une cousine-germaine d'O'Connell, sœur du feu colonel Mac Carthy et veuve du capitaine Nuttall, à qui elle a survécu soixante-dix ans, est morte le 28 du mois dernier, à l'âge de 101 ans, avec toutes ses facultés.

— L'Intelligenzblatt annonce l'arrivée à Berne d'une belle giraffe achetée pour compte du musée bernois, et qui a coûté 400 florins hollandais. Dans quelques semaines elle sera visible.

— Voici les noms des peintres qui ont remporté les grands prix de Rome depuis 1766 :

1766, Mesnageot; 1779, Régnault; 1775, Bonnemains; 1781, Vignali; 1784, Gouffier, 1785, Desmarest, Fontain et Vincent; 1787, Fabre; 1788, Garnier; 1789, Mesnier et Girodet; 1790, Beaudou; 1791, Laffitte et Thevenin; 1797, Bouillot, Guérin et Boulon; 1798, Harlet; 1799, Bonnet et Landon; 1800, Granger; 1801, Ingres; 1802, Menjaud; 1803, Blondel; 1804, Odeacre; 1806, Boisselier; 1807, Heim; 1808, Guillemot; 1809, Langlois; 1810, Drolling; 1811, Abel de Pojoi; 1812, Pallière; 1813, Frestier; 1814, Vinchon; 1815, Alaux; 1816, Thouro; 1817, Michalon et Cogniet; 1818, Hesse; 1819, Dubois; 1820, Contan; 1821, Court et Rémond; 1823, Bouchot et Debay; 1824, Larivière; 1825, Giroux et Norblin; 1826, Féron; 1827, Dupré; 1829, Vauchelet, Bejard et Guibert; 1830, Signol; 1831, Schopin; 1832, Flandrin; 1833, Prieur et Roger; 1834, Jourdy; 1836, Papéty; 1837, Murat et Buttura; 1838, Pils; 1839, Poillet; 1840, Hébert; 1841, Brisset et Saint-Eve; 1842, Lebouy et Lanoue; 1843, Damery.

Tribunaux.

LA REINE DES OMELETTES.

La veuve Gaillard, cabaretière dans la banlieue, vient se plaindre devant le tribunal d'une indélicate pratique qui est venue se restaurer chez elle et n'a oublié que de payer la carte.

Le prévenu Boindin se lèche les lèvres en voyant approcher la plaignante.

— Bonjour, mère Gaillard, dit-il; ça va bien ?

La mère Gaillard : Ça va comme ça va. Je ne cause jamais avec des pratiques comme vous.

Boindin : Qué bonne omelette que vous avez faite, mère Gaillard ! qué fameuse omelette ! S'il y avait une justice en France, on vous proclamerait la reine de l'omelette.

— C'est bon ! c'est bon !

— Oh ! oui, que c'était bon !

— Ah ça ! allez-vous me laisser un peu vous accuser, vous, sans vous commander ?

— Vous me feriez porter ma tête sur l'échafaud, que je disais encore : « La reine des omelettes, c'est la mère Gaillard ! »

— Eh bien ! là... c'est convenu... Mais raison de plus pour me la payer.

— Impossible !...

— Comment ! impossible ?

— Non, il n'y avait pas de prix pour payer une si royale omelette.

— Et alors vous trouvez plus commode de ne pas la payer du tout.

— Mais j'en garde le souvenir dans mon cœur.

— Comme ça, faudrait donc que je paie mon propriétaire avec les souvenirs de mes pratiques ? Merci ! allez donc lui demander quittance avec ça !

— Si je l'étais, votre propriétaire, je ne voudrais pas que vous me payiez mon loyer autrement qu'en omelettes.

— Nous parlerons de ça quand vous aurez une maison ; pour le moment vous n'avez pas le sou... et un jour vous êtes venu avec des amis, vous avez commandé une omelette de douze œufs avec un quart de fromage râpé dedans... vous l'avez très-bien consommée.

— Même que nous nous en sommes léché les doigts jusqu'aux coudes. Quelle grendine d'omelette !

Malgré les éloges avec lesquels Boindin cherche à payer l'omelette de la mère Gaillard, le tribunal condamne le prévenu à deux mois de prison.

— C'est égal, dit-il en sortant, j'irai vous demander une omelette.

— Oui, si vous la payez d'avance.

— Je vais faire masse pour ça.

Le gérant responsable, B. MURAT.

LA PATE DE GEORGE, la plus agréable et la plus efficace pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACON, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13 ; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy ; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVAZ, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4.

On lit dans un journal de cette ville :

« La mode voit chaque jour s'agrandir son empire ; cette reine puissante dicte ses lois, j'allais dire ses caprices, à une foule élégante, toujours impatiente de les recevoir, docile à les suivre. Toutefois il semblerait qu'un organe officiel lui manquait ; nous voyons paraître le *Moniteur de la Mode, Journal du grand monde* ; nous avons sous les yeux cette remarquable publication ; nous l'offrons aux dames comme la reproduction exacte de la société parisienne, non seulement sous le rapport de la mode, mais aussi comme manière de la porter. Depuis vingt ans on les traitait en enfants, en fabricant pour elles dans plusieurs journaux des images grotesquement enluminées. Ici l'art a sérieusement dirigé le pinceau du peintre. Sous la touche habile de Jules David, seul auteur des gravures, semblent respirer et vivre les types les plus radieux de la femme élégante. Enfin la rédaction est due à la plume des écrivains les plus spirituels de la capitale.

« Ce recueil fashionable a conquis partout la faveur publique ; une succursale sous la direction de M. Lhopital, rue Grenette, 39, a été créée à Lyon par l'administration. C'est là que sont reçus et servis les abonnements pour l'est et le midi de la France. »

La PATE DE NAFÉ d'Arabie, la plus efficace des pâtes pectorales, est la SEULE qui ait été expérimentée et approuvée par les professeurs et chimistes de la Faculté de Médecine de Paris, qui la recommandent, ainsi que le SIROP DE NAFÉ, dans les rhumes, catarrhes, coqueluches et autres irritations de poitrine.

Il y a un dépôt de ces pectoraux chez MM. Vernet, place des Terreaux, Claraz, rue Neuve, et André, place des Célestins, à Lyon.

GYMNASÉ ÉQUESTRE

DE MM. FRANCONI ET BASTIEN, GENDRE FRANCONI.

AUJOURD'HUI MERCREDI 11 OCTOBRE 1843.

Pour la première fois, le Chasseur d'Afrique et le Chien du Régiment, scène militaire; le rôle du Chasseur d'Afrique sera rempli par M. Bastien. — La Norma, montée par M. L. Franconi. — Le Carnaval de Venise, par M. Bastien. — Les deux Hercules, par MM. Winzel et Désiré. — La Lutte gymnastique par les clowns. — La Permission de dix heures.

MM. Franconi frères et Bastien ont l'honneur de prévenir le public que, d'après leur première annonce de départ, ils n'ont plus que huit représentations à donner à Lyon.

ÉTUDE DE M^e NIDET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.

UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 7 à 8,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Nidet, notaire. (9915)

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N^o 165.

A vendre pour cause de maladie.

UNE ANCIENNE PHARMACIE A LYON, DANS LE QUARTIER DES TERREAUX.

S'adresser à M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, 165. (4542).

ÉTUDE DE M^e ROSTAIN, NOTAIRE, PLACE DES TERREAUX, N. 1.

A louer de suite.

appartement de quatre pièces

AU 4^e ÉTAGE, AVEC CAVES ET GRENIER, Place du Plâtre, n. 14, maison Tholozan, 1^{er} escalier à gauche. S'y adresser, ou chez M^e Rostain, notaire, place des Terreaux, n. 1. (9702)

A VENDRE.

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

A douze kilomètres de Lyon, où les voitures publiques passent plusieurs fois par jour devant la porte.

Elle est composée, toute d'un seul tenement, de bâtiments d'exploitation en pierre, en jardin, vigne et verger 39 ares, en prés 5 hectares 82 ares, en luzernière 1 hectare 94 ares, et en terre 1 hectare 94 ares. Elle est située à l'angle de quatre routes. On donnera des facilités pour les paiements.

S'adresser chez M. Montagnon, rue Tupin, n. 27, à Lyon. (172)

A vendre de suite.

Un tapis à tête de lion, plusieurs poêles neufs, cartons pour magasins et plusieurs banques.

S'adresser chez M. Hoffstetter fils, tapissier, rue Saint-Joseph, 7. (176)

ÉTUDE DE M^e NEPPEL, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 7.

A VENDRE.

FONDS DE CAFÉ

situé dans un des plus beaux quartiers de la ville.

On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Neppel, notaire à Lyon, rue Clermont, 7. (9786)

A louer de suite.

un superbe établissement

pour café-restaurant ou hôtel garni.

Situé à quinze minutes de la place des Terreaux et sur le parcours des omnibus.

Cet établissement est composé de vingt-une pièces fraîchement agencées. Une longue et large salle d'ombrage formant terrasse augmente les avantages qu'offre la position de cette maison.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Boullier, restaurateur, rue Pizay, n. 23. (171)

VENTE VOLONTAIRE,

A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES,

pour entrer en jouissance de suite,

D'UN FONDS D'HOTEL

GARNI

Ayant une jolie clientèle avec bail de sept ans, situé à Lyon dans le quartier des Terreaux. S'adresser à M. Bertholon, grande rue Mercière, 12, au 2^e. (175)

A vendre pour cause de départ,

EN BLOC OU EN DÉTAIL.

fournitures pour cordonnier.

A louer.

UN MAGASIN

A l'angle de la rue de la Gerbe et de la rue Poulaille, n. 4. S'y adresser. (167)

JUSQU'AU 20 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES,

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,

PARTENT TOUTS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON

à 7 heures du matin. (7665)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les lueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Vienne, chez M. Muret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallour. (8568)

A LOUER A LA NOEL.

grand et vaste magasin

où il y a café-cabaret en activité depuis nombre d'années. On louera pour café-cabaret ou autre établissement. Ce local est situé à la Guillotière, quai et port Combalot, n. 1, maison Gallère. S'adresser au sieur Gallère, rue Vaubecour, n. 3, à Lyon. (162)

DU 10 AU 20 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

TOUTS LES JOURS PAIRS

à SIX heures 1/2 du matin. (7144)

A DATER DU 11 OCTOBRE,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours impairs à 6 heures 1/2 du matin. (7369)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES

nouvelles ou anciennes

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang. Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23. (8150)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulaille, 19.